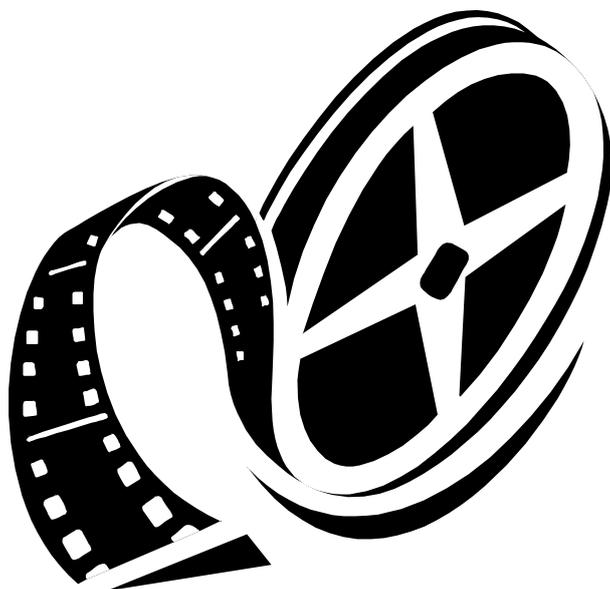


AXIANE

Formation professionnelle continue
Déclaration d'existence n° 11920684092

AXIANE FORMATION



FORMATIONS CINEMATOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELLES

2018

**Depuis sa création, plus de 3330 personnes ont assisté
aux stages organisés par la SAS AXIANE**

La société Axiane est référencée DATADOCK

Lieu de formation : 70, rue Jouffroy d'Abbans 75017 PARIS

Siège social : 32, rue Savier - 92240 MALAKOFF

TEL.: 01.47.46.86.23 - FAX 01.47.46.81.57

E-Mail : axiane.formation@wanadoo.fr

SITE : <http://www.axiane-formation.fr>

Déclaration d'existence n° 119 206 840 92

RCS NANTERRE B 392 656 377 APE : 85 59 A

SAS AU CAPITAL DE 10.000 €

Siège social : 32, rue Savier - 92240 MALAKOFF

TEL.: 01 47.46.86.23 - FAX 01 47.46.81.57

SAS AU CAPITAL DE 10.000 € - RCS NANTERRE B 392 656 377 APE : 85.59 A

e-mail : axiane.formation@wanadoo.fr

<http://www.axiane-formation.fr>

AXIANE

Formation professionnelle continue
Déclaration d'existence n° 11920684092

INTERVENANTS

X. CHRIST
Responsable des formations

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

A. BOURGE

Chef de mission cabinet HERMESIANE

A. MAURICE

Consultante société « Mille et un conseil »

M. ROHOU

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Tous les intervenants sont des professionnels spécialisés dans l'audiovisuel et le cinéma

AXIANE

Formation professionnelle continue
Déclaration d'existence n° 11920684092

1A

1-Le crédit d'impôt cinématographique et audiovisuel

Homologation par la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes N°17F0070

DUREE 1 JOUR (8H)

INTERVENANTS :

| | |
|-----------------|---|
| - Xavier CHRIST | Expert-comptable Commissaire aux comptes |
| - A. BOURGE | Chef de mission cabinet HERMESIANE Spécialiste des crédits d'impôts |

PERSONNES CONCERNEES :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| ❖ Professionnels de l'audiovisuel et du cinéma | ❖ Directeur financier |
| ❖ Producteur | ❖ Chef comptable |
| ❖ Directeur de production | ❖ Comptable |
| ❖ Administrateur de production | ❖ Expert-comptable |
| ❖ Contrôleur de gestion | ❖ Commissaire aux comptes |
| | ❖ Collaborateurs cabinet EC / CAC |

OBJECTIFS : ✓ Comprendre le mécanisme du crédit d'impôt

PEDAGOGIES : ✓ PowerPoint interactif
✓ Supports pédagogiques
✓ Cas pratiques

TARIFS : ✓ 570 € H.T.

DATE DU STAGE : Jeudi 4 octobre 2018

LIEU DU STAGE : PARIS 17^{ème} 70, rue Jouffroy d'Abbans

Un fascicule de 72 pages et un CD seront remis à chaque participant

Siège social : 32, rue Savier - 92240 MALAKOFF
TEL.: 01 47.46.86.23 - FAX 01 47.46.81.57
SAS AU CAPITAL DE 10.000 € - RCS NANTERRE B 392 656 377 APE : 85.59 A
e-mail : axiane.formation@wanadoo.fr
<http://www.axiane-formation.fr>

AXIANE

Formation professionnelle continue
Déclaration d'existence n° 11920684092

1B

Le crédit d'impôt cinématographique et audiovisuel

INTERVENANTS :

- Xavier CHRIST
- Alain BOURGE

Expert-comptable, Commissaire aux comptes
Chef de Mission cabinet HERMESIANE-Spécialiste des crédits
d'impôts

| TEXTES DE LOI | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Article 220 sexies du code général des Impôts➤ Article 220 F du code général des Impôts➤ Article 46 quater du code général des Impôts | <ul style="list-style-type: none">➤ Article 38 Loi de finance rectificative 2013➤ Article D331-14 du décret n°2014-794 du 9 juillet 2014 |
| LOI DE FINANCE 2013 | <ul style="list-style-type: none">➤ Article 220 sexies du CGI |
| LOI DE FINANCE 2014 | <ul style="list-style-type: none">➤ Article 77 Loi de finance rectificative 2014 |
| INSTRUCTIONS FISCALES | <ul style="list-style-type: none">➤ BOFIP❖ Champ d'application du dispositif❖ Dépenses éligibles et les modalités de calcul du crédit❖ Modalités d'utilisation, de déclaration et de contrôle |
| LEGISLATION SOCIALE | <ul style="list-style-type: none">➤ Respect de la législation sociale |
| ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE | <ul style="list-style-type: none">➤ CNC, contrôle fiscal, commissaire aux comptes➤ Comment faire un dossier structuré |
| DEMANDE D'AGREMENT AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE | <ul style="list-style-type: none">➤ Formalisme➤ Agrément provisoire➤ Agrément définitif |
| DEPENSES ELIGIBLES AU CREDIT D'IMPOT | <ul style="list-style-type: none">➤ Œuvre cinématographique➤ Œuvre audiovisuelle |
| FINANCEMENT DE L'ŒUVRE | <ul style="list-style-type: none">➤ Règles spécifiques CNC |
| PROBLEMES PARTICULIERS | <ul style="list-style-type: none">➤ Coproducteurs délégués➤ Producteur exécutif : Formalisme➤ Mobilisation du crédit d'impôt➤ Prorata subvention➤ Réponses du C.N.C➤ Réponse de la Direction de la législation fiscale |
| IMPUTATION DU CREDIT D'IMPOT | <ul style="list-style-type: none">➤ Formalisme |
| RESTITUTION DU CREDIT D'IMPOT | <ul style="list-style-type: none">➤ Formalisme |
| CALCUL DU CREDIT D'IMPOT | <ul style="list-style-type: none">➤ Œuvre cinématographique➤ Œuvre audiovisuelle➤ Taux➤ plafonnement |
| ATTESTATION PAR UN COMMISSAIRE AUX COMPTES | <ul style="list-style-type: none">➤ Article D331-14 du décret n°2014-794 du 9 juillet 2014 |
| CAS PRATIQUES | <ul style="list-style-type: none">➤ Analyse des dépenses éligibles sous format power point➤ Calcul du crédit impôt➤ Comment remplir les imprimés fiscaux |

AXIANE

Formation professionnelle continue
Déclaration d'existence n° 11920684092

2A

2-LE COUT DU FILM ET SON AMORTISSEMENT

Homologation par la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes N°17F0071

DUREE 2 JOURS (16H)

INTERVENANTS :

| | |
|-----------------|---|
| - Xavier CHRIST | Expert-comptable Commissaire aux comptes |
| - A.BOURGE | Chef de mission cabinet HERMESIANE Spécialiste des crédits d'impôts |

PERSONNES CONCERNEES :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| ❖ Professionnels de l'audiovisuel et du cinéma | ❖ Directeur financier |
| ❖ Producteur | ❖ Chef comptable |
| ❖ Directeur de production | ❖ Comptable |
| ❖ Administrateur de production | ❖ Expert-comptable |
| ❖ Contrôleur de gestion | ❖ Commissaire aux comptes |
| | ❖ Collaborateurs cabinet EC / CAC |

OBJECTIFS :

- ✓ Comprendre le mécanisme des amortissements fiscaux et comptables
- ✓ Analyse des différents contrats et comptabilisation
- ✓ Présentation des comptes annuels

PEDAGOGIES :

- ✓ PowerPoint interactif
- ✓ Supports pédagogiques
- ✓ Cas pratiques

TARIFS : ✓ 1.140 € H.T.

DATE DU STAGE : Mercredi 14 et Jeudi 15 novembre 2018

LIEU DU STAGE : PARIS 17^{ème} 70, rue Jouffroy d'Abbans

Un fascicule de 97 pages sera remis à chaque participant

Siège social : 32, rue Savier - 92240 MALAKOFF
TEL.: 01 47.46.86.23 - FAX 01 47.46.81.57
SAS AU CAPITAL DE 10.000 € - RCS NANTERRE B 392 656 377 APE : 85.59 A
e-mail : axiane.formation@wanadoo.fr
<http://www.axiane-formation.fr>

AXIANE

Formation professionnelle continue
Déclaration d'existence n° 11920684092

2B

LE COUT DU FILM ET SON AMORTISSEMENT

INTERVENANTS :

- Xavier CHRIST
- Alain BOURGE

Expert-comptable, Commissaire aux comptes
Chef de Mission cabinet HERMESIANE

| | |
|---|---|
| CONTEXTE | Société de production de films cinématographiques et œuvres audiovisuelles. |
| PRINCIPES | Autonomie financière, comptable, sociale. |
| TEXTES COMPTABLES | Avis n° 41 du Conseil National de la Comptabilité. Guide professionnel de normalisation comptable |
| COUT DU FILM | Devis. Plan de financement. Balance Frais financiers / Assurance |
| INTEGRATION COMPTABILITE SOCIETE | Schéma |
| IMMOBILISATION DU COUT DU FILM | Divergence comptabilité et fiscalité |
| COMPTABILISATION | LES DIFFERENTS CONTRATS INFLUENCE SUR LE COUT IMMOBILISE ET LE COUT AMORTISSABLE <ul style="list-style-type: none">• Contrat de coproduction• Contrat d'association (Les SOFICAS)• Contrat d'achat de droits de diffusion télévisuelle• Eurimages• Contrat d'avance sur recettes• Subventions automatiques et sélectives• Contrat de distribution• Contrat d'édition vidéographique |
| AMORTISSEMENT FISCAL | Principes : Amortissement comptable, fiscal et dérogatoire Coût immobilisé et coût amortissable Méthodes d'amortissements : L'amortissement minimal et l'amortissement maximal La recette nette fiscale Date visa/ Date de dernier tour de manivelle/Date du prêt à diffuser/Date agrément complémentaire/Date de l'autorisation définitive Amortissement des autres œuvres et secteurs audiovisuels Distributeur / Négociant / Cinéma / Télévision / Vidéo. |
| AMORTISSEMENT COMPTABLE | LA NORME F.A.S.B.53 IFFCM et PTCM Valeur inventaire Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 Juin 2014 relatif à : <ul style="list-style-type: none">- l'amortissement et à la dépréciation des actifs- la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. |
| LES TEXTES FISCAUX BOFIP 12 Septembre 2012 | Anciens textes <ul style="list-style-type: none">• Texte de 1952• Instruction du S.L.F. : - 6 août 1987 - 1^{er} mai 1990 - 23 février 1993 - 23 avril 1997 |
| DEPRECIATIONS | Dépréciation : sur films terminés - sur films en cours |
| CONTROLES FISCAUX PORTANT SUR LE COUT DES FILMS ET L'AMORTISSEMENT | Analyse de notifications de redressement |
| EXEMPLES CHIFFRES | • Nombreux exemples chiffrés avec tous les cas possibles |
| EXEMPLES CHIFFRES INFORMATIQUES | Avec application sur micro-ordinateur intégrant un logiciel d'aide à l'amortissement des films conçu par les animateurs du séminaire |

Siège social : 32, rue Savier - 92240 MALAKOFF

TEL.: 01 47.46.86.23 - FAX 01 47.46.81.57

SAS AU CAPITAL DE 10.000 € - RCS NANTERRE B 392 656 377 APE : 85.59 A

e-mail : axiane.formation@wanadoo.fr

<http://www.axiane-formation.fr>

AXIANE

Formation professionnelle continue
Déclaration d'existence n° 11920684092

3A

3- LES REDDITIONS DE COMPTES : dans les sociétés de production audiovisuelle et cinématographique

Homologation par la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes N°17F0088

DUREE 1 JOUR (8H)

INTERVENANTS :

| | |
|-----------------|---|
| - Anne MAURICE | Consultante |
| - Xavier CHRIST | Expert-comptable Commissaire aux comptes |

PERSONNES CONCERNEES :

- ❖ Professionnels de l'audiovisuel et du cinéma
- ❖ Producteur
- ❖ Directeur de production
- ❖ Administrateur de production
- ❖ Contrôleur de gestion
- ❖ Le personnel comptable et juridique chargé de l'élaboration des comptes de redditions
- ❖ Directeur financier
- ❖ Chef comptable
- ❖ Comptable
- ❖ Expert-comptable
- ❖ Commissaire aux comptes
- ❖ Collaborateurs cabinet EC / CAC

OBJECTIFS :

- ✓ Analyser les contrats
- ✓ Bien appréhender les éléments constitutifs de la reddition des comptes
- ✓ Etablir des comptes de redditions

PEDAGOGIES :

- ✓ PowerPoint interactif
- ✓ Supports pédagogiques
- ✓ Cas pratiques

TARIFS : ✓ 570 € H.T.

DATE DU STAGE : Jeudi 18 octobre 2018

LIEU DU STAGE : PARIS 17^{ème} 70, rue Jouffroy d'Abbans

Un fascicule de 56 pages sera remis à chaque participant

Siège social : 32, rue Savier - 92240 MALAKOFF

TEL.: 01 47.46.86.23 - FAX 01 47.46.81.57

SAS AU CAPITAL DE 10.000 € - RCS NANTERRE B 392 656 377 APE : 85.59 A

e-mail : axiane.formation@wanadoo.fr

<http://www.axiane-formation.fr>

AXIANE

Formation professionnelle continue
Déclaration d'existence n° 11920684092

3B

Les Redditions de comptes : dans les sociétés de production audiovisuelle et cinématographique

Ce stage permet d'aborder les aspects juridiques, financiers et pratiques des redditions de comptes.

INTERVENANT :

- Anne Maurice Consultante

Xavier CHRIST Expert-comptable et commissaire au comptes

| PRESENTATION GENERALE | |
|---|---|
| Définition (formalisme, périodicité...) | |
| Les obligations du producteur Délégué | |
| La chaîne des Droits | |
| LES DIFFERENTES REDDITIONS DE COMPTE SELON LES CONTRATS | <ul style="list-style-type: none">• Remboursement d'une avance (avances CNC, convention Procirep...)• Remboursement d'un contrat d'association Sofica• Reversement aux co-producteurs (diffuseur, co-producteur étranger...)• Reversement à l'ayant-droit original de l'œuvre (société détentrice des droits originaux en cas d'adaptation)• Reversement aux auteurs (scénaristes, auteurs-réalisateurs, auteurs bibles, musique...)• Reversement aux acteurs• Reversement aux agents artistiques |
| LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA REDDITION DE COMPTE | <ul style="list-style-type: none">• Recettes à prendre en compte en fonction du contrat : les relevés d'exploitation des distributeurs (Cinéma, Vidéo, TV, VOD...), les recettes angoa, procirep, éditions musicales, les ventes directes du producteur...• Charges déductibles : commission de distribution, frais de distribution, frais de doublages et sous-titrage, taxes et retenues à la source, reversements aux ayant-droits...• Minimum garanti• Calcul du montant à reverser |
| CAS DES REDDITIONS AUX AUTEURS | <ul style="list-style-type: none">• Cadre juridique• Sociétés de perception de droits• Assiette de recettes par media• A-valoir sur recettes |
| NATURE FISCALE ET SOCIALE DES REPARTITIONS | <ul style="list-style-type: none">• Factures• Droits d'Auteur• Salaires• TVA et retenues à la source• Comptabilisation• Provisions à la clôture comptable |
| CAS PRATIQUES | |
| REDDITION DE COMPTE CO-PRODUCTEUR DIFFUSEUR | <ul style="list-style-type: none">• Lire le contrat• Mettre en place la trame• Les principales difficultés |
| REDDITION DE COMPTE AUTEUR-REALISATEUR | <ul style="list-style-type: none">• Lire le contrat• Mettre en place la trame• Les principales difficultés |

Siège social : 32, rue Savier - 92240 MALAKOFF

TEL.: 01 47.46.86.23 - FAX 01 47.46.81.57

SAS AU CAPITAL DE 10.000 € - RCS NANTERRE B 392 656 377 APE : 85.59 A

e-mail : axiane.formation@wanadoo.fr

<http://www.axiane-formation.fr>

AXIANE

Formation professionnelle continue
Déclaration d'existence n° 11920684092

4A

4- LE RGA, LES ATTESTATIONS ET LE PROJET DU NOUVEAU DEVIS CNC

Homologation par la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes N°17F0089

DUREE 1 JOUR (8H)

| | | |
|-----------------------|------------------|---|
| INTERVENANTS : | - Marilyne ROHOU | Expert-comptable Commissaire aux comptes Chef de mission HERMESIANE Spécialiste des crédits d'impôts et attestations |
| | - Alain BOURGE | |

PERSONNES CONCERNEES :

- ❖ Professionnels de l'audiovisuel et du cinéma
- ❖ Producteur
- ❖ Directeur de production
- ❖ Administrateur de production
- ❖ Contrôleur de gestion
- ❖ Le personnel comptable et juridique chargé de l'élaboration des comptes de redditions
- ❖ Directeur financier
- ❖ Chef comptable
- ❖ Comptable
- ❖ Expert-comptable
- ❖ Commissaire aux comptes
- ❖ Collaborateurs cabinet EC / CAC

- OBJECTIFS :**
- ✓ Aborder les principaux points du règlement général des aides
 - ✓ La présentation des différentes attestations
 - ✓ La présentation du projet du nouveau devis CNC

- PEDAGOGIES :**
- ✓ PowerPoint interactif
 - ✓ Supports pédagogiques
 - ✓ Cas pratiques

TARIFS : ✓ 570 € H.T.

DATE DU STAGE : Jeudi 6 Décembre 2018

LIEU DU STAGE : PARIS 17^{ème} 70, rue Jouffroy d'Abbans

Un fascicule de 70 pages et un CD seront remis à chaque participant

AXIANE

Formation professionnelle continue
Déclaration d'existence n° 11920684092

4B

LE RGA, LES ATTESTATIONS ET LE PROJET DU NOUVEAU DEVIS CNC

INTERVENANTS :

- Marilyn ROHOU
- Alain BOURGE

Expert-comptable, Commissaire aux comptes
Chef de Mission cabinet HERMESIANE-Spécialiste des crédits
d'impôts et des attestations

| | |
|--|--|
| REGLEMENTATION DU CENTRE NATIONAL DU CINEMA | <ul style="list-style-type: none">➤ Principales dispositions du Code du cinéma et de l'image animée<ul style="list-style-type: none">- Délibération 27 novembre 2014 du Centre National du Cinéma- Journal officiel 10 février 2015➤ Arrêté du 6 juillet 2017 (article L.213-29)➤ Arrêté du 7 juillet 2017 (articles L.251-2 et L.251-6) |
| REGLEMENT GENERAL DES AIDES | <ul style="list-style-type: none">➤ Date d'application➤ Les agréments➤ Les délais➤ Cout définitif de l'œuvre➤ Plan de financement de l'œuvre |
| PROJET DU NOUVEAU DEVIS CNC CINEMA | <ul style="list-style-type: none">➤ Les neuf rubriques➤ Concordance avec le plan comptable général➤ Ancienne codification devis➤ Nouvelle codification devis➤ Apport du nouveau devis |
| PROJET DU NOUVEAU DEVIS CNC AUDIOVISUEL | <ul style="list-style-type: none">➤ Les neuf rubriques➤ Concordance avec le plan comptable général➤ Ancienne codification devis➤ Nouvelle codification devis➤ Apport du nouveau devis➤ Accord de transparence financière du 19/02/2016 et son impact sur la présentation du devis |
| ATTESTATIONS PAR UN COMMISSAIRE AUX COMPTES | <ul style="list-style-type: none">➤ Attestation crédit d'impôt. Article D331-14 du décret n°2014-794 du 9 juillet 2014➤ Attestation RGA pour les œuvres audiovisuelles si aide supérieure à 50.000 € Article 311-24 et 311-60➤ Attestation RGA pour les œuvres cinématographiques Article 211-60➤ Attestation EURIMAGES➤ Règles à respecter et diligences du commissaire aux comptes |
| ATTESTATION PAR UN EXPERT COMPTABLE | <ul style="list-style-type: none">➤ Attestation région Ile-de-France➤ Attestation avances sur recettes CNC |
| CAPITAL MINIMUM | <ul style="list-style-type: none">➤ Société de production et distribution cinématographique |
| DEPÔT LEGAL AU CNC | <ul style="list-style-type: none">➤ Article 211-60-1 du RGA 01 JANVIER 2018 |

Siège social : 32, rue Savier - 92240 MALAKOFF

TEL.: 01 47.46.86.23 - FAX 01 47.46.81.57

SAS AU CAPITAL DE 10.000 € - RCS NANTERRE B 392 656 377 APE : 85.59 A

e-mail : axiane.formation@wanadoo.fr

<http://www.axiane-formation.fr>

AXIANE

Formation professionnelle continue
Déclaration d'existence n° 11920684092

Siège social : 32, rue Savier - 92240 MALAKOFF
TEL.: 01 47.46.86.23 - FAX 01 47.46.81.57
SAS AU CAPITAL DE 10.000 € - RCS NANTERRE B 392 656 377 APE : 85.59 A
e-mail : axiane.formation@wanadoo.fr
<http://www.axiane-formation.fr>

AXIANE

Formation professionnelle continue
Déclaration d'existence n° 11920684092

INFORMATIONS PRATIQUES

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Téléphoner au : 01.47.46.86.23 Mme Sandrine BOULIOU ou M. Xavier CHRIST

COMMENT VOUS INSCRIRE

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site <http://www.axiane-formation.fr>

Renvoyer le bulletin d'inscription soit :

- par courrier,
- par mail axiane.formation@wanadoo.fr
- par fax au 01.47.46.81.57

COMMENT OBTENIR LE FINANCEMENT DE VOTRE STAGE ?

Nos stages sont financés selon votre effectif par l'AFDAS, AGEFOS ou autres OPCA et peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge.

LIEU DES COURS

Les cours sont dispensés à PARIS 17^{ème} au 70, rue Jouffroy d'Abbans de 9H à 18H.

AXIANE

Formation professionnelle continue
Déclaration d'existence n° 11920684092

LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

1. Salarié d'une entreprise du secteur de l'audiovisuel

L'entreprise dans laquelle vous êtes salarié doit contacter l'AFDAS ou l'organisme auquel est versée la taxe annuelle de formation professionnelle continue.

Documents à préparer en vue de financer le stage :

- Programme du stage ;
- Coût du stage.

2. Salarié d'une entreprise n'appartenant pas directement au secteur de l'audiovisuel

L'entreprise dans laquelle vous êtes salarié doit contacter l'AGEFOS ou l'organisme auquel est versée la taxe annuelle de formation professionnelle continue.

Documents à préparer en vue de financer le stage :

- Programme du stage ;
- Coût de stage.

3. Intermittent du spectacle ATTENTION VOUS DEVEZ PREPARER VOTRE DOSSIER POUR VOTRE FINANCEMENT AFDAS 4 SEMAINES AVANT LA DATE DU STAGE

AFDAS : Faire une demande de prise en charge à l'AFDAS. Le financement de l'AFDAS peut se faire dans le cadre du « droit individuel de formation » ou du « plan de formation ».

Les intermittents doivent justifier au minimum de :

- 2 ans d'ancienneté dans la profession,
- 130 jours de travail sur les deux dernières années précédant la demande de formation pour les techniciens, 88 jours pour les réalisateurs, 48 cachets pour les comédiens.

Documents à préparer en vue de financer le stage :

Programme du stage ; Devis du stage ; Lettre de motivation ; C.V. ; Attestation de paiement congés spectacles.

FONDS SOCIAL DE POLE EMPLOI : Ce fonds permet de compléter le financement AFDAS.

Il convient de contacter votre agence POLE EMPLOI pour les modalités de financement.

4. Demandeur d'emploi

Avant l'inscription au stage retenu, vous devez faire une demande de prise en charge à l'ANPE, à POLE EMPLOI, à la DDTE.

5. Professions libérales

La contribution de 0,15% du plafond annuel de la sécurité sociale est directement recouvrée par l'URSSAF puis reversée à un fonds d'assurance formation de non-salariés.

Vous devez contacter le fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux au 104 Rue de Miromesnil, 75008 - PARIS. Tél. : 01.55.80.50.00 - Fax 01.55.80.50.29.

Où s'adresser pour obtenir un financement :

| | |
|--|---|
| AFDAS (Fonds d'Assurance Formation des Artistes du Spectacle) 66, rue Stendhal CS32016 - 75990 PARIS Cedex 20 Tél. : 01.44.78.39.39 - Fax : 01.44.78.39.40 Mail : afdass.paris@afdass.com Site : www.afdass.com | POLE EMPLOI SPECTACLE PARIS (Agence Nationale pour l'Emploi) 50, rue de Malte - 75011 - PARIS Tél. : 01.53.36.28.28 - Fax : 01.43.55.70.46 |
| AFDAS Délégation Centre-Est (Auvergne Rhône-Alpes) Espace Confluence 3 cours Charlemagne – CS 60038 - 69286 – LYON Cedex 02 Tél. : 04.72.00.23.00 - Fax : 04.72.00.22.71 Mail : lyon@afdass.com | AFDAS Délégation Paca, Corse (Province Alpes Côte d'Azur et Corse) 40, boulevard de Dunkerque – BP71663 - 13566 – MARSEILLE Cedex 02 Tél. : 04.91.99.41.98 – Fax : 04.91.91.23.08 Mail : marseille@afdass.com |
| FONGECIF : Fongecif Ile de France (un organisme par région) Place Johann Strauss – 75010 – PARIS Adresse postale : 2 ter, boulevard Saint Martin – 75498 PARIS CEDEX 10 Tél. : 01.44.10.58.58 - Fax : 01.44.10.58.00 | AGEFOS PME 11, RUE HELENE - 75849 - PARIS CEDEX 17 Tél. : 01.69.11.21.00 CPF : 01.41.63.22.36 |

En cas de difficultés concernant la prise en charge par un organisme, appelez au 01.47.46.81.44. M. CHRIST, responsable des formations.

Siège social : 32, rue Savier - 92240 MALAKOFF

TEL.: 01 47.46.86.23 - FAX 01 47.46.81.57

SAS AU CAPITAL DE 10.000 € - RCS NANTERRE B 392 656 377 APE : 85.59 A

e-mail : axiane.formation@wanadoo.fr

<http://www.axiane-formation.fr>

AXIANE

Formation professionnelle continue
Déclaration d'existence n° 11920684092

BULLETIN 2018

**BULLETIN D'INSCRIPTION à photocopier et à renvoyer par fax au 01.47.46.81.57
ou par mail axiane.formation@wanadoo.fr**

| | | | | | |
|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|----------------|----------|
| NOM | M. <input type="checkbox"/> | Me <input type="checkbox"/> | | Permanent : | |
| PRENOM | | | | Intermittent : | |
| SOCIETE | | | | | |
| FONCTION | | | | | |
| ADRESSE DE LA SOCIETE | | | | | |
| TELEPHONE | | | | FAX : | |
| ACTIVITE | | | | | |
| Nbre permanents | | | | Email : | M |

Si adresse convocation différente de l'adresse de la société, merci de le préciser.

| | STAGES JOURNEES | DATES (cocher la case) |
|---|---|------------------------|
| 1 | Le crédit d'impôt cinématographique et audiovisuel | 04 Octobre 2018 |
| 2 | Le coût du film et son amortissement | 14 et 15 Novembre 2018 |
| 3 | Les redditions de comptes (stés de prod.audio et ciné) | 18 Octobre 2018 |
| 4 | Le RGA, les attestations et le projet du nouveau devis du CNC fascicule de 70 pages | 06 Décembre 2018 |

| | | |
|---------------------------------|--|--|
| FINANCEMENT (Cocher la case) | PRISE EN CHARGE PAR L'AFDAS | |
| | PRISE EN CHARGE PAR AUTRE ORGANISME | |
| | PRISE EN CHARGE PAR LA SOCIETE (Règlement par chèque joint à l'ordre de la SARL AXIANE) | |

| COUT (Cocher la case) | | PRIX H.T. € | PRIX T.T.C € | | TOTAL |
|--------------------------|---|-------------|--------------|-------|-------|
| | 1 | | 570 € | 684 € | |
| 2 | | 1.140 € | 1.368 € | | |
| 3 | | 570 € | 684 € | | |
| 4 | | 570 € | 684 € | | |
| TOTAL | | | | | |

Facture et attestation vous seront délivrées pour vous permettre d'imputer le montant sur votre obligation de formation

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, de désistement moins de sept jours avant le stage, le montant de la formation reste exigible.

- En cas de prise en charge par un organisme OPCA : veuillez-vous rapprocher auprès de votre OPCA afin de constituer votre dossier de prise en charge.
- En cas de prise en charge directe, vos formations sont payables au moment de l'inscription
- En cas d'empêchement d'un stagiaire, l'entreprise peut lui substituer un autre salarié.
- La société AXIANE se réserve le droit d'annuler un stage ou de reporter une formation en cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, ou de force majeure. Dans ce cas, la totalité de la formation sera remboursée.
- Toute inscription est soumise aux présentes conditions, sauf dérogation expresse et formelle.

A retourner : SAS AXIANE 32 RUE SAVIER 92240 - MALAKOFF Fait à Le

ou à faxer : Fax : 01.47.46.81.57

ou par mail : axiane.formation@wanadoo.fr

Signature et cachet de l'entreprise

Siège social : 32, rue Savier - 92240 MALAKOFF
TEL.: 01 47.46.86.23 - FAX 01 47.46.81.57
SAS AU CAPITAL DE 10.000 € - RCS NANTERRE B 392 656 377 APE : 85.59 A
e-mail : axiane.formation@wanadoo.fr
<http://www.axiane-formation.fr>